



Paris, le 24 avril 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**JEAN-NOEL BARROT, député des Yvelines et de JEAN-FRANCOIS ELIAOU, député de l'Hérault, président et rapporteur du groupe de travail pour la réforme des moyens d'évaluation et de contrôle du Parlement**

### **Une réforme constitutionnelle pour un équilibre efficace entre le Parlement et le Gouvernement**

En septembre dernier, le Président de l'Assemblée nationale a lancé les « rendez-vous des réformes 2017-2022 », conformément aux déclarations du Président de la République, articulés autour de sept groupes de travail, dont celui **sur les moyens d'évaluation et de contrôle du Parlement**, pour lequel nous sommes respectivement le président et le rapporteur.

Dans le premier rapport rendu en décembre dernier, nous avons proposé plusieurs pistes de réforme de la Constitution qui ont trouvé un écho dans l'avant-projet de loi qui vient d'être soumis au Conseil d'Etat :

Le rééquilibrage de la durée des discussions budgétaires entre les lois de finances initiales et la loi de règlement et l'explication par les ministres de leur gestion, devant le Parlement, sont des avancées attendues par le Gouvernement comme par les députés et sénateurs. Plusieurs de ces pistes proposées ont également été soulevées par le Sénat comme l'étendue des pouvoirs de contrôle des commissions, le renforcement de l'assistance du Parlement par la Cour des Comptes et un meilleur contrôle de l'application des lois.

A partir de ce projet de réforme constitutionnelle il nous appartient, à nous parlementaires, d'apporter des mesures permettant un réel équilibre des pouvoirs, notamment avec des outils de contrôle et d'évaluation propres au Parlement. La rationalisation et l'efficacité du temps législatif doivent être menés en effet à la fois par le Gouvernement et par le Parlement.

Nous tenons donc à réaffirmer que la maîtrise de la moitié de l'ordre du jour par le Parlement doit rester inchangée, car elle garantit un équilibre fondamental entre les institutions. Nous sommes d'ailleurs allés plus loin, dès décembre dernier, en proposant que la semaine de contrôle soit inscrite dans la Constitution.

Nous proposons également la constitution d'une agence indépendante d'évaluation rattachée au Parlement, dont l'accès aux données publiques serait garanti, et chargée de l'évaluation en amont et en aval des prévisions budgétaires du Gouvernement et de l'ensemble des politiques publiques.

Lors de nos échanges avec les parlements américain, canadien, britannique et italien, qui disposent d'un tel organisme, et avec nos collègues parlementaires français, nous avons pu constater que cette attente était partagée mais surtout réaliste et légitime pour un Parlement moderne.

#### **Contacts presse :**

**[jean-francois.eliaou@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-francois.eliaou@assemblee-nationale.fr) – Caroline QUIENE 06 38 50 83 68 – 01 40 63 74 77**

**[jean-noel.barrot@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-noel.barrot@assemblee-nationale.fr) – Delphine SCAINI 06 71 10 34 17**